



COMMUNE de LUSSAGNET-LUSSON

Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 064-216403618-20250211-20250211_01_DCM-DE



Séance du mardi 11 février 2025

Date de la convocation :
05/02/2025

Affichée le 05/02/2025

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LABORDE, Maire,

Présents : M. LABORDE Michel, M. KHOLLER Pascal, M. LEUGÉ Yves, Mme BERT Janine, M. ETCHEVERRY Marc, M. LACOSTE Christophe, M. LEGAGNOA Patrick, M. TOUYA Laurent, Mme PEBOSCQ Marie-Line, M. VERDEJO Antonio

Secrétaire de séance : M. KHOLLER Pascal

Délibération n°20250211_01 : Défense extérieure contre l'incendie : prolongement d'une canalisation avec implantation d'un poteau incendie

Le Maire rappelle au conseil municipal le programme de travaux dans le cadre de la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie.

Dans le secteur Labouète, le projet initial prévoyait l'installation d'une citerne souple de 120 m³ pour un coût de 27 000 € HT. Une nouvelle solution technique, proposée par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre (SEABB) consiste à prolonger une canalisation depuis Monassut, réduisant ainsi le coût à 15 753,43 € HT. La SATEG sera chargée d'installer la borne incendie.

DEVIS SEABB avec participation communale : délibération							
Lieu des travaux : Route de MONASSUT / RD 211							
Nature des travaux : renforcement réseau AEP							
N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Montant SEABB	Montant Commune
	PREPARATION ET INSTALLATION DE	forf	1,00	450,00	450,00	450,00	
	Signalisation de chantier	J	10,00	75,00	750,00	750,00	
	Tranchée normale par engin de	ml	260,00	15,00	3 900,00	1 950,00	1 950,00
	Raccordement sur conduite existante	u	1,00	580,00	580,00	580,00	
	Tuyaux fonte 125	ml	268,00	50,00	13 400,00	3 216,00	10 184,00
	Forfait fonçage installation	Forf	1,00	165,00	165,00	165,00	
	fonçage	ml	6,00	89,00	534,00	534,00	
	Grillage avertisseur	ml	260,00	1,60	416,00	416,00	
	reprise de branchement DN25	u	4,00	405,00	1 620,00	1 620,00	
	Niche murale	u	4,00	479,43	1 917,72	1 917,72	
	Reprise d'antenne DN50	u	2,00	597,50	1 195,00	1 195,00	
	Cône réduction 125/50	u	1,00	175,00	175,00	175,00	
	Vanne DN50	u	1,00	230,00	230,00	230,00	
	Cailloux 0/31,5	m³	25,00	30,00	750,00	750,00	
	Evacuation en décharge	m³	25,00	9,50	237,50	237,50	
	Epreuve d'essai pression	u	268,00	1,70	455,60	455,60	
	Désinfection des conduites	ml	268,00	1,30	348,40	348,40	
	Plan de récolement classe A	forf	1,00	120,00	120,00	120,00	
MONTANT TOTAL H.T.					27 244,22	15 110,22	12 134,00
T.V.A. 20,00 %					5 448,84	3 022,04	2 426,80
MONTANT TOTAL T.T.C.					32 693,06	18 132,26	14 560,80

Direction:
Moitié de la tranchée car ces travaux n'étaient pas du tout prioritaires au schéma directeur

Direction:
Différence du prix du tuyau entre 125 Fonte (50€-HT) nécessaire pour la Défense incendie et le 63 PE (12€-HT) que nous aurions posé en gestion patrimoniale

Montant de votre participation à délibérer.
Si vous nous donnez votre accord, nous pouvons le passer à la réunion syndicale du 18/02/2025. Il faudra que vous fassiez de même de votre côté. Nous émettrons une fois les travaux réalisés et la facture payée un titre de recette à votre attention

DEVIS DIRECT COMMUNE					
Lieu des travaux : Route de MONASSUT / RD 211					
Nature des travaux : Mise en place PI					
N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant Commune
	Té vanne DN125	u	1,00	1 015,00	1 015,00
	Esse de réglage	u	1,00	110,00	110,00
	Fourniture poteau incendie EMERAUDE DN 100	u	1,00	1 948,43	1 948,43
	Dalle de propreté plus béton de calage	m³	2,00	273,00	546,00
MONTANT TOTAL H.T.				3 619,43	
T.V.A. 20,00 %				723,89	
MONTANT TOTAL T.T.C.				4 343,32	
MONTANT TOTAL H.T.				15 753,43	
T.V.A. 20,00 %				3 150,69	
MONTANT TOTAL T.T.C.				18 904,12	

Direction:
Montant total correspondant au poteau incendie : compétence communale

Le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver le plan de financement présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment le devis de la SATEG.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Michel LABORDE

